

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2785

présenté par

Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, M. Davi, M. Fournier et Mme Ozenne

à l'amendement n° 1502 du Gouvernement

ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.